



FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

La Communauté de Communes s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI). Un document référence pour dessiner le cadre de vie du territoire d'ici 2030.

Mis en ligne le 30 décembre 2019

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal

Consultez les nouvelles règles applicables

><http://plui.cceg.fr/>



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00